

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 08 OCTOBRE 2020**

Etaient présents : : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, Mr BOUCARD David, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, CONSTANT Simon, BORDIER Frédérique, KIEFFER Christian, PAJOT Ophélie, PANAZOL Jeannot, AVELLANEDA Jean-Raymond et GUIGNARD Christelle

Absents : Mr VIMBER Jean-François.

Procurations : De : Mme DEBUE Sandra à Mr DEFRAYE Régis
Mme JOSEFOWITZ Virginie à Mr BOUCARD David

Secrétaire de séance : Mr FERRIER Didier

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- L'achat de 2 urnes électorales,
- La baisse des tarifs sur les portages de repas durant la période COVID 19.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la modification de l'ordre du jour.

1) Achat de 2 urnes électorales :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'urne actuelle n'est plus en état de fonctionnement et qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de deux urnes au vu des Elections Départementales et Régionales qui auront lieu au mois de mars 2021, le même jour.

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis de la société SPP pour un montant total de 212.65 € HT. Il précise que, sur présentation de la facture « acquittée payée », accompagnée d'une demande de remboursement à la préfecture, un montant forfaitaire de 190 € par urne sera accordé.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de ces deux urnes.

2) Tarifs sur le portage des repas :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la baisse des tarifs relative au portage des repas passant de 7.50 € à 5.50 € compte tenu de la crise sanitaire due au Covid 19.

Monsieur le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3) Encaissement d'un chèque EDF:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société EDF ENTREPRISES COLLECTIVITES a envoyé récemment un chèque de remboursement de 982,40 € à l'ordre du Trésor public.

Il propose l'encaissement de cette somme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque à l'article budgétaire correspondant.

4) Avenant du bail de la gendarmerie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'aux termes d'un bail administratif en date du 03 octobre 2017, la commune de Verteillac a donné à bail à l'état représenté par Monsieur

le Directeur Départemental des finances Publiques de la Dordogne assisté du Commandant de Gendarmerie, des locaux dépendant d'un immeuble, sis lieu-dit « au bourg », destiné à abriter les locaux de service et techniques de gendarmerie ainsi qu'un pavillon. Cette location a été consentie et acceptée pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} Octobre 2017 moyennant un loyer annuel de 12 142,54 € révisable à l'expiration de chaque période triennale.

Les parties contractantes conviennent de porter, à compter du 1^{er} octobre 2020, point de départ de la deuxième période triennale, la présente location, moyennant un loyer annuel de 13 025.63 € toutes taxes comprises et hors charge selon l'indice ICC du 1^{er} trimestre 2020 soit : 1770.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** la revalorisation proposée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail concernant la brigade de gendarmerie.

5) Modification du Régime Indemnitaires d'un agent tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Il se compose de deux parts :

*une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

*un complément indemnitaire annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour augmenter le montant de l'IFSE d'un agent technique de 45 € au motif de l'expérience acquise par ce dernier engendrant une fiabilité et une qualité de travail effectué.

Sachant que l'agent perçoit actuellement 137.55 € mensuel au titre de l'IFSE et que, l'enveloppe votée le 12 Juin 2019 acte un montant maximal de 144 € pour un agent technique (niveau 2), il convient de délibérer, le plafond de l'enveloppe étant atteint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte** l'augmentation de 45 euros de l'IFSE de l'agent,
- **autorise** le dépassement de l'enveloppe fixée lors du Conseil municipal du 12/06/2019 par délibération N°02-2019-06.

6) Mise en place de panneaux signalétiques aux abords de l'école et de l'entrée du bourg

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'urgence de la sécurisation aux abords de l'école et de l'entrée du bourg (Route D 708 et Chemin communal 10) par une meilleure visibilité. Il propose la mise en place de panneaux signalétiques, de marquages au sol (Zone 30 Km/h sur 85 m), de deux logos « Ecole », et de la pose de barrières sur la zone de sortie des élèves.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AVELLANEDA Jean-Raymond, conseiller municipal, présente trois devis concernant la peinture pour le marquage au sol, un devis pour les équipements des agents techniques de 461.09 € et un devis concernant la sécurisation de l'école de 402.17 €. Après lecture de ces derniers :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **valide** le devis de la société SIGNALISATION 24 de 4 554.42 € TTC,

- **valide** le devis de la société « Leader Collectivités » de 863.26 €
 - **Autorise** le maire à consulter d'autres entreprises pour établir des devis concernant l'achat de deux radars pédagogiques et d'un totem. Le sujet sera abordé au prochain conseil.
- Le conseil municipal prend note de ces informations.

7) Remboursement des taxes d'assainissement à une administrée :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une administrée a été facturée, à tort de la redevance Assainissement collectif depuis le 10/07/2008.

Après le contrôle effectué par le service SPANC de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, il s'avère que ce lieu de résidence n'est pas raccordable au réseau collectif et qu'il existe bien un système d'assainissement individuel. Il convient donc de régulariser et rembourser les parts fixes et variables de la redevance Assainissement collectif depuis le 10/07/2008, correspondant à une somme de 1 334.20 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise le remboursement de la somme de 1 334.20 € à l'intéressée,
- **Autorise** une décision modificatrice au Budget principal avec ouverture d'une ligne budgétaire « Valeurs comptables des immobilisations cédées »,
- **Autorise** une décision modificatrice pour l'affectation de la somme sur les comptes de « Subventions d'exploitation » et « Charge Exceptionnelles »,
- **lève** la prescription quadriennale sur ces titres.

8) Traitement des boues de la station d'épuration :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que pour répondre à la circulaire du 2 avril 2020, les boues de la station d'épuration de Verteillac doivent être réorientés vers une filière d'hygiénisation, l'épandage étant interdit, il conviendrait d'envoyer les boues dans un centre de compostage.

Monsieur le Maire fait lecture du devis de la société Sogedo de 2 148,00 € TTC et demande à l'assemblée l'accord pour engager la dépense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **valide** le devis de la société SOGEDO,
- **accorde** l'engagement de la dépense.

9) Conseil d'école : choix de 2 délégués :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) au Conseil de l'Ecole de Verteillac. Le prochain conseil aura lieu le Lundi 12 octobre 2020.

Monsieur le Maire se propose en tant que titulaire et Madame Pajot Ophélie se propose en tant que suppléante.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces nominations.

10) Enquête publique SRB Dronne :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce projet est d'importance et qu'une enquête publique avait été ouverte du 17/08/2020 au 21/09/2020 portant sur la DIG avec autorisation environnementale du PPRG de la Dronne. Une liste de points est évoquée par Monsieur le Maire dont :

- l'augmentation du niveau de l'eau des Tourbières,
- l'inondation de l'Ayragne qui est « bouchée » et non entretenue,
- le taux de nitrate élevé, proche du taux d'alerte.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une motion et la propose au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la motion.

11) Enquête publique sur le projet éolien : Mise à jour de la motion:

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de revoter la motion délibérée au dernier conseil concernant le projet éolien afin que cette dernière corresponde aux dates de l'enquête publique. Monsieur le Maire propose également à l'assemblée de modifier cette dernière en précisant l'impact du projet éolien sur la Maison de Santé considérant que la distance de moins de 2 Kms du parc éolien envisagé est un frein très important au recrutement de nouveaux médecins versus la recommandation de l'OMS d'un éloignement minimum de 2-3 kilomètres.

Le Conseil municipal approuve la motion et sa modification à l'unanimité.

12) Projet « Nouveau Quartier » :

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GUICHARD Marie pour présenter à l'assemblée le projet « nouveau Quartier » situé - Parking des « Vieux Métiers » - VERTEILLAC. Il consiste à construire des maisons adaptées aux personnes âgées autonomes en partenariat avec « Périgord Habitat », et une maison commune destinée à proposer des animations.

Un débat est engagé et Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à poursuivre la réflexion sur tous les axes du projet. Ce projet sera de nouveau débattu lors d'un prochain conseil.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de continuer la réflexion sur la pertinence du projet.

13) Sécurisation de la Maison LEGGETT:

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été constaté un problème de sécurité publique concernant la maison LEGGETT. Un ensemble de travaux de toiture et de réfection des volets doit être réalisé par les propriétaires. Monsieur le maire propose d'envoyer un courrier recommandé avec accusé réception aux propriétaires, comprenant la demande de travaux, les photos constatant le danger de sécurité publique et un devis de l'entreprise MORISSET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

14) Projet WEB de la mairie :

Monsieur Bloys Damien, 4^{ème} Adjoint et, chargé de la communication, rappelle avoir présenté trois devis pour la création du site WEB de la commune de Verteillac lors du dernier conseil. Monsieur le Maire invite l'assemblée à choisir un des prestataires. Madame Lorène GODINEAU, entrepreneuse individuelle, dont le devis s'élève à 5 967 € est sélectionnée.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le choix de ce prestataire.

15) Subventions aux associations (2^{ème} partie) :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un budget de 6 500 euros avait été voté au mois de juillet 2020 concernant les subventions accordées aux associations.

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'octroyer ces subventions qu'après motivation de ces dernières et de l'intérêt collectif des projets.

Monsieur le Maire liste les quatre associations qui n'ont pas encore reçu, à ce jour, de subvention et qu'à raison de 300 € octroyé à chacune d'entre elles, l'enveloppe atteindra 6 590 €, soit 90 € de plus que l'enveloppe prévue.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager la dépense.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

16) Bulletin municipal :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLOYS Damien pour présenter la maquette du bulletin municipal et demande à l'assemblée de statuer sur un devis d'imprimeur pour 500 exemplaires. Monsieur le Maire propose de sélectionner l'imprimerie de Ribérac qui présente l'offre la moins disante d'un montant de 250 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de l'imprimeur.

17) Broyeur de végétaux :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'utilité d'acquérir un broyeur de végétaux, connectable au tracteur que possède la commune. Monsieur FERRIER Didier, 3ème adjoint présente quatre devis.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de statuer sur un fournisseur.

L'entreprise HERRIBERRY qui propose un devis de 18 761,76 € répond à la demande technique, qualitative du besoin et est la moins disante.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour engager la dépense.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **donne** son accord pour engager la dépense,
- **valide** le choix du fournisseur.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Verteillac a été mise en demeure par le préfet pour remettre aux normes les silos.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la liste des différents projets à venir, à savoir:

- Le réaménagement du cimetière,
- L'aire de Camping-car,
- Le projet WEB,
- Le chemin piétonnier,
- La réfection des routes,
- Le bureau des adjoints,
- Le camping,
- Le projet « City Park »,
- L'adressage
- La Maison médicale,
- La résiliation de la ligne du fax, afin de réduire les coûts d'abonnement.